{BnF Gallica

La Dépêche : journal quotidien

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

I. La Dépêche : journal quotidien. 1914-03-15.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ÉDITIONS RÉGIONALES

1 HAUTE-VIENNE, DORDOGNE, CREUSE, INDRE, ALLIER
2 PYRÉNÉES-ORIES, CATALOGNE
3 HERAULT
4 GARD
4bis VAUCLUSE, BOUCHES-du-RH.
5 CORRÈZE, LOT
6 AVEYRON, CANTAL, LOZÈRE
7 BASSES-PYRÉNÉES, LANDES
7bis GIRONDE

EDITION DE TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

ÉDITIONS RÉGIONALES

HAUTES-PYRÉNÉES, GERS (Région de l'Adour) 9
LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE (Cant. limitr.) 9
TARN-ET-GARONNE 10
GERS 11
AUDE 12
TARN 13
HAUTE-GARONNE, ARIÈGE 14
TOULOUSE-VILLE 15

La PUBLICITE est REÇUE : Aux Bureaux et chez les Correspondants de *La Dépêche* à Paris, 4, Faubourg Montmartre *et dans toutes les Agences de Publicité*

5c.

Dimanche 15 Mars 1914

DIRECTION : *TOULOUSE*, 57, Rue Bayard — 45e Année. — N° 16.666 — BUREAUX DE *PARIS* : 4, Faubg Montmartre

5c.

ABONNEMENTS : 3 Mois 6 Mois 1 An
France et Colonies..... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Etranger..... 9 fr. 18 fr. 36 fr.
On peut s'abonner sans frais dans tous les Bureaux de Poste

"LA DÉPÊCHE" commencera prochainement la publication d'un grand Roman nouveau.

Les Idées

SIMPLE COMPARAISON

Il est ridicule et dangereux pour une nation de se rabaisser et de se dénigrer ; il ne l'est pas moins de se vanter et de se croire béatement en avance sur les autres peuples.

Je voudrais esquisser aujourd'hui (je demande pardon pour le mot, s'il paraît trop ambitieux) une sorte de bilan politique et social de notre République, et la mettre sur quelques points en parallèle avec les autres Etats qui tiennent la tête de la civilisation.

Il va de soi que nous considérons ici comme progrès tout pas fait dans le sens égalitaire ; mais, cela bien entendu, nous laissons parler les faits et les chiffres.

***

Au point de vue politique, la France républicaine a pris les devants sur la plupart de ses voisines, le jour où elle s'est déclarée majeure, résolue à se gouverner elle-même, sans avoir besoin de roi ni d'empereur.

Mais qu'elle ne se fasse point illusion ! Ce qu'elle appelle le suffrage universel ne mérite qu'à demi ce nom, puisqu'il laisse à l'écart la moitié de la population adulte. Elle est devancée sur ce terrain par la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, par l'Angleterre même, où les femmes sont électrices et éligibles dans le domaine municipal.

Ce sont des pays monarchiques : que serait-ce, si nous rapprochions la République française de la Suisse ou des Etats-Unis ? Chez ces Républiques sœurs, point de titres nobiliaires, point de décorations ; en revanche, des institutions qui permettent aux simples citoyens d'avoir une part réelle à la direction des affaires publiques. Toute loi importante est soumise à l'approbation populaire ; c'est ce qu'on nomme le *referendum*. Un groupe de citoyens, dont le nombre est déterminé, a le droit de faire voter sur une proposition qu'il formule lui-même et qui devient un texte législatif si elle est adoptée par la majorité : c'est ce qu'on appelle le *droit d'initiative*.

L'un et l'autre fonctionnent dans la petite Confédération helvétique ; l'un et l'autre s'introduisent dans la grande Confédération américaine, avec l'appui du président actuel. Si l'on eut discuté en ces pays-là une loi intéressant toutes les familles; comme celle qui a rétabli le service de trois ans, ou bien une question mettant aux prises la Chambre et le Sénat, comme celle de la réforme électorale, la décision eût été renvoyée des élus aux électeurs, des mandataires aux mandants. J'estime que cette façon de procéder est plus démocratique que la nôtre.

Je ne crois pas que la France reprenne l'avantage en matière d'instruction publique. Oh ! sans doute, nos Universités ont retrouvé vie et vigueur. Mais qu'on mette en regard nos laboratoires de la Sorbonne, du Collège de France, du Muséum, avec ceux dont jouit la Science allemande ! Qu'on rapproche de nos prétendus « palais scolaires » les écoles primaires de la Suisse, où une seule coûte souvent cinq ou six cent mille francs et où une ville de 40,000 habitants, comme la Chaux-de-Fonds, se paie le luxe d'un budget scolaire d'un million ! Vous connaissez ce cri d'un garçonnet suisse à la vue du palais de Versailles que lui montrait son père : « Oh ! papa, la belle école ! » Il avait constaté dans son canton que l'école était d'ordinaire le plus imposant monument de toute la ville ou bourgade.

Faut-il rappeler que nos enfants du peuple sont supposés suffisamment instruits dès l'âge de douze ans, tandis qu'en Suisse, filles et garçons doivent fréquenter les classes jusqu'à leur seizième année : que nos écoles professionnelles peuvent envier les magnifiques et intelligentes installations de celles qui abondent aux Etats-Unis ; que nos petits apprentis seraient heureux de trouver chez nous les mêmes facilités et sollicitudes qu'ils rencontrent en Allemagne, en Suisse, en Belgique ?

Pourtant, la France (et il faut l'en féliciter) demeure à l'avant-garde et conserve son rôle d'initiatrice en ce qui concerne l'enseignement laïque. Elle a été la première à comprendre que le principe moderne de la liberté de conscience entraîne forcément, tôt ou tard, la neutralité confessionnelle de l'école et de toutes les institutions d'Etat. Mais cela n'empêche pas de reconnaître qu'elle a encore beaucoup à faire pour que le libre accès du savoir soit également ouvert à tous ses enfants.

***

Si, au point de vue politique, la France n'a plus l'honneur de traîner à sa suite les autres nations, quelle est sa place parmi elles au point de vue social ? Regardons seulement les conditions du travail et des travailleurs.

A peine ai-je besoin de dire qu'elle n'est pas au premier rang pour les améliorations dues à l'initiative individuelle. Pays d'épargne, sans doute ; mais, qui dit rentiers ne dit pas hommes d'action ; et puis, il est fâcheux que chez nous les caisses où s'accumulent les dépôts des petits épargnants, n'aient pas, comme en Italie, la faculté d'employer une partie de leurs fonds à l'encouragement des œuvres d'utilité publique.

S'agit-il de sociétés coopératives de consommation ? La France, avec ses 800,000 adhérents, est encore loin du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, qui, pour une population presque la même, en compte 2,512,522.

S'agit-il de syndicats ouvriers ? Les 360,000 cotisants français, en 1909, formaient une maigre troupe à côté des deux millions passés que pouvaient présenter chacune l'Allemagne et l'Angleterre.

Parlerons-nous de l'action des municipalités ? Qu'il soit question d'habitations à bon marché, de pain, de viande, de médicaments fournis à prix de revient, de moyens de transport ou de forces électriques exploités en régie directe, de bureaux de placement paritaires et de mesures préventives contre le chômage, les villes italiennes ou allemandes peuvent regarder de haut les villes françaises, qui sont ligottées par quantité de restrictions et dont la plus grande, Paris, est toujours en tutelle, maintenue sous un régime d'exception, où un électeur des Champs-Elysées vaut trois électeurs de Charonne et de Ménilmontant.

Combien de fois le Parlement, l'Etat, quand ils interviennent par lois ou décrets, ont pris pour guide l'exemple de l'étranger ! Pour les assurances sociales contre la maladie, les accidents, la vieillesse, l'invalidité, l'Allemagne nous a offert des modèles que nous n'avons ni dépassés ni égalés. L'Allemagne encore, la Russie, l'Italie, la Suisse ont su apprécier avant nous et mieux que nous l'avantage qu'un pays trouve à être maître de ses chemins de fer comme il l'est de ses routes.

La lutte contre l'alcoolisme pourrait s'inspirer des lois qui, en Suisse, ont établi le monopole de l'alcool et interdit la vente de l'absinthe. L'Australie et la Nouvelle-Zélande nous enseignent l'emploi de l'arbitrage obligatoire et du minimum de salaire. L'Angleterre a sur l'indemnité due aux fermiers pour la plus-value que leur labeur a donné aux taux croissant des loyers, des hardiesses qui effarent bien des gens de ce côté-ci de la Manche, et la « semaine anglaise » (témoin la chanson de Doublier, qui est si populaire dans les milieux ouvriers) pourrait bien devenir un jour un de nos nouveaux emprunts britanniques.

***

J'arrête ici cette comparaison. Pourquoi l'ai-je tentée ? Parce qu'en ce moment, au milieu des tiraillements, des équivoques et des querelles de personnes, semblent se constituer en France deux « blocs » antagonistes : d'une part, les tenants d'une République conservatrice ou apaisée, comme on dit, les amis du *statu quo* ou tout au moins de la marche à tout petits pas, qui sont naturellement, qu'on le veuille ou non, soutenus par tous ceux qui voudraient faire machine en arrière ; d'autre part, ceux qui veulent aller de l'avant et qui comprennent le gros des radicaux et des socialistes.

Aux premiers, qui représentent ce qu'on dénommait, sous Louis-Philippe, le parti « de la résistance », les autres, partisans du « mouvement », ont beau jeu pour rappeler qu'il n'est pas temps de s'arrêter et de piétiner sur place quand la République, qui a fait de bonnes choses assurément, mais qui en a promis bien davantage, retarde encore tellement sur plus d'une monarchie en fait de réalisations démocratiques.

GEORGES RENARD.

Papotages

CANDIDAT

M. Jean Richepin qui fut un vigoureux poète et qui est maintenant un remarquable orateur — preuve que le dicton a raison d'après lequel on naît poète et on devient orateur — M. Jean Richepin est candidat à la députation dans le département de l'Aisne. Il a grandi en Algérie, mais c'est tout bonnement parce que son père, médecin-major, tenait alors garnison de l'autre côté de la Méditerranée. Sans quoi — il n'en faut pas douter — M. Jean Richepin aurait vu le jour dans le département de l'Aisne, où l'on trouve des Richepin depuis une époque fort reculée — preuve que pour être chemineau, on n'en a pas moins le culte de la petite patrie et que, tout Touranien qu'il se dit, M. Jean Richepin est un homme de tradition.

Il ne le fut pas toujours. Le temps n'est pas si éloigné où, cambrant son torse d'écuyer, il affirmait son mépris des lois dans des alexandrins qui, à défaut d'autres mérites, ne laissaient pas d'être sonores et même éloquents. En ce temps-là, s'il avait été piqué de la tarentule politique, M. Richepin n'eut certainement pas manqué, pour bien manifester son indépendance, de déclarer qu'élu, il siégerait au plafond. Vieilli et assagi, il se contentera de siéger, sinon au centre, du moins tout près du centre. « Je suis, dit-il, candidat de l'Alliance démocratique et de la Fédératon des gauches ». Que notre siècle est donc fidèle aux métaphores !

Et quelles métaphores ! M. Briand, révolutionnaire, repenti d'hier, ne sait plus parler que de concorde et d'apaisement. M. Richepin, furieux démolisseur dont la pioche a eu à peine le temps de tomber en quenouille, demande son investiture au parti même dont M. Briand est le fondateur et le chef, et qui s'est seulement distingué jusqu'ici par une absence totale de virilité. Quelle école pour les jeunes gens de vingt-cinq ans qui se piquent encore d'avoir une foi et qui poussent la candeur jusqu'à se déclarer prêts à souffrir pour elle !

S'il est vrai, d'ailleurs, comme l'a écrit M. Jean Richepin lui-même, que

Le mot qu'on jette dans l'espace,
Une fois jeté, ne meurt plus,

nous assisterons à d'amusants spectacles au cours de la prochaine législature. M. Jean Richepin, fidèle au programme de son parti, ne pourra pas moins faire que de demander, par exemple, la reprise des relations avec le Vatican. Et quelle joie alors si M. Briand, qui ayant beaucoup varié, connaît forcément les variations de ses contemporains, quelle joie si M. Briand dit au poète, son collègue :

— Dire pourtant que vous partites autrefois en guerre contre les dieux, contre tous les dieux ! Tenez, il y a, dans les Blasphèmes, *un vers que, pour ma part, je n'ai jamais pu oublier. C'est celui où, après avoir fait le procès de tous les dieux, féroces, débonnaires ou ridicules, vous vous écriez :*

Et je vais leur souffler au c... pour me distraire.

GRIFF.

Valeurs étrangères

En s'attaquant à la seconde partie de l'œuvre fiscale qu'il s'est assignée, le Sénat ne se dissimule certainement pas que l'on attend beaucoup de son esprit de justice. Il aura à cœur de faire cesser le régime de privilège dont bénéficiaient surtout les fonds d'Etat étrangers. Il y a là une importante source de revenus pour le budget de la nation. La France offre l'hospitalité aux titres de l'extérieur sur son marché, dont la prospérité n'est plus à démontrer, non plus que les facilités consenties aux prêteurs. Alors que l'Angleterre et l'Allemagne, pour ne considérer que ces deux autres marchés des fonds internationaux, savent imposer ceux-ci selon une mesure légitime, notre pays a le droit d'escompter de nouvelles recettes de taxes proclamées généralement nécessaires et nullement excessives.

Ah ! certes, il ne s'agit pas de pourchasser les valeurs étrangères par une exagération d'impôts qui les éloignent à jamais de notre marché, assurées qu'elles seraient de trouver ailleurs une clientèle à des conditions meilleures. Il est vrai qu'on aurait toujours, à la Bourse de Paris, certaines valeurs, mais ce serait des valeurs moins sérieuses, ayant besoin d'acheteurs et toujours disposées à se soumettre aux tarifs les plus onéreux. Cette consolation serait médiocre. Faisons une œuvre d'équité. Notre marché national restera solide.

En Angleterre, les valeurs étrangères sont frappées par l'*income tax* dans les mêmes conditions que les autres titres. Depuis 1885, la loi oblige les banquiers qui font le service des titres à retenir le montant de l'impôt sur les coupons. L'*income tax*, qui varie quelque peu chaque année, est équivalent, ces derniers temps, à environ 5,80 %. Ajoutons que les valeurs étrangères comptent pour le calcul de la *supertaxe*. Au fond, on n'en demande pas davantage en France et même un peu moins. Qui donc reculerait ?

En Allemagne, le revenu des titres étrangers est compris, pour le calcul de l'*einkommensteuer*, dans la déclaration globale du contribuable : il entre également dans l'estimation de la taxe globale sur le capital qui se superpose dans le système prussien à l'impôt sur le revenu.

Voyons maintenant quelle est l'actuelle situation fiscale des fonds extérieurs chez nous.

Si les fonds d'Etat restent soumis, comme toutes les valeurs mobilières, à la taxe sur les opérations de Bourse, aux droits de transmission entre vifs à titre gratuit et aux droits de mutation par décès, ils sont exempts de tout impôt sur le revenu et de la taxe du droit de transmission.

Quant aux autres valeurs, elles sont assujetties aux mêmes taxes que les valeurs françaises : timbre, taxe représentative du droit de transmission, impôt sur le revenu (car cet impôt existe, notons-le bien, bien antérieurement à l'élaboration de l'actuelle réforme fiscale). Seulement, l'assiette et le recouvrement obéissent à des règles spéciales qui modifient le produit de la triple taxation. Nous faisons surtout allusion au système de l'abonnement qui consiste, comme on le sait, dans la fixation d'une somme forfaitaire représentant le montant des titres de la Société existant en France. De cette façon, la taxation absorbe la majeure partie et même, dans certains cas, la totalité du revenu, mais seulement pendant une année. L'impôt une fois payé, le titre circule librement pendant toute sa durée ; si celle-ci est indéfinie, le versement de 3 % de la valeur nominale apparaît sensiblement moins lourd que le prélèvement annuel de 11 % environ de leur revenu que supportent les autres valeurs.

D'après le projet de la commission sénatoriale, il sera désormais perçu un impôt sur les rentes, obligations et autres effets publics des gouvernements étrangers au moyen de l'apposition sur les coupons à échoir d'un timbre au tarif de 4 francs par 100 francs calculé sur la valeur brute du coupon. L'application de cette règle prédominante fournira des recettes très appréciables. En face des 70 milliards de titres français figurant à la cote officielle de Paris, il y a 73 milliards de titres étrangers, dont 68 milliards de fonds d'Etat. Il semblerait, si l'on avait suivi jusqu'ici une méthode d'égalité fiscale, que la seconde catégorie de ces valeurs eût dû produire autant de recettes que la première. On va voir que l'écart a été considérable.

Du fait des diverses taxes auxquelles sont soumises à l'heure présente les valeurs mobilières, le Trésor a touché, en 1903, 173 millions, dont 135 pour les françaises et 38 pour les étrangères ; en 1912, il a reçu 261 millions, dont 199 pour les françaises et 62 millions pour les étrangères. Or, avec la législation qui se prépare, on peut prévoir un supplément de charges pour les titres nationaux de 27 millions, et pour les titres extérieurs de 65 millions et demi. L'écart sera fortement réduit.

Egalement, par application du projet sénatorial — projet qui, au moins en ce qui concerne les valeurs mobilières étrangères met d'accord tous les républicains — de 2 millions et demi que représentait le rendement moyen de notre taxe d'abonnement, il va s'élever à 7 millions.

De telles augmentations de taxe ne sauraient apparaître comme vexatoires, puisque c'est déjà approximativement le régime de nos propres valeurs. Elles ne nuiront pas à la prospérité de notre marché financier et ne serviront pas la cause des marchés rivaux, puisque ceux-ci ont déjà manifesté qu'ils ne toléraient pas de privilèges parmi les divers ordres de titres. Quelques intérêts seront gênés. Parmi les capitalistes, plus d'un acceptera difficilement l'innovation dont la répercussion se traduira par un léger abaissement du chiffre de ses revenus. La voix de la solidarité sociale et nationale leur fera plus commodément accepter le sacrifice. Aussi bien les résolutions adoptées par la sagesse bien connue du Sénat aboliront-elles en eux toute velléité d'égoïste résistance.

ALBERT SAUZÈDE.

Les Coulisses de la Politique

Une constatation particulièrement intéressante qui résulte de l'enquête à laquelle a procédé M. Ferdinand Buisson au sujet du vote des femmes est celle-ci :

En Angleterre, on n'a pas remarqué qu'elles aient fait bande à part dans les élections locales auxquelles, dès maintenant, elles sont admises à prendre part. Elles ont, comme électrices, voté avec les partis constitués. Elles n'ont pas présenté de programmes spéciaux particuliers aux intérêts féminins. Enfin, nulle part, on n'a pu constater que leur vote ait été influencé en aucune façon par une intervention quelconque du clergé catholique ou protestant.

Néanmoins, la plupart des correspondants de M. Buisson remarquent que le vote des femmes paraît être en majorité conservateur, phénomène qui est attribué soit à leur hostilité aux impôts directs, soit à leur attachement à la religion.

Cette observation s'applique non seulement à l'Angleterre, mais aux autres pays qui ont adopté le suffrage féminin. Lord Cecil dit que ce vote « n'a pas produit de changements d'un caractère révolutionnaire, mais qu'il a exercé une influence presque toujours heureuse et renforcé les puissances de modération, de tempérance et d'économie... »

Cela donné, il est assez curieux de constater que, dans tous les pays, comme en France, ce sont les partis conservateurs qui sont le plus opposés au vote féminin, alors que ce devrait être tout le contraire.

Mais peut-être nos conservateurs mettent-ils leurs principes au-dessus de leurs intérêts...

Autre constatation un peu ironique peut-être, due à un savant publiciste anglais, M. Graham Wallas.

Voici la phrase textuellement traduite :

« Leur action (des femmes) comme organisatrices du mouvement électoral est actuellement plus importante. Une très large part du travail non rétribué qu'exige la préparation d'une élection est faite des deux côtés à chaque élection par des femmes et peut-être plus encore le travail de bureau du comité électoral. »

Si l'on se souvient que l'un des principaux arguments en faveur du vote féminin est que leur exclusion du corps électoral facilite leur exploitation et les empêche de tirer de leur travail un salaire rémunérateur, il est amusant de constater que le premier effet de leur admission à l'électorat est de les faire travailler pour rien — à l'œil, comme on dit vulgairement.

Avis aux candidats de chez nous qui envisagent avec terreur les frais des prochaines élections.

Il est remarquable encore qu'en Angleterre tout un parti féminin, favorable au vote des femmes dans les élections locales, soit hostile au vote politique. A la tête de ce parti est Mrs Humphry Ward, romancière connue.

Elle a adressé à M. Buisson une longue lettre fort intéressante, où elle donne contre le suffrage politique des femmes deux arguments au moins singuliers.

Le premier est « la relative ignorance politique des femmes, surtout en ce qui touche les grandes questions extérieures, dont dépend l'existence même de la nation ».

J'avoue que cet argument ne me touche pas, car il pourrait aussi bien être opposé à des électeurs mâles.

Ne va-t-on pas jusqu'à dire parfois que des députés — des députés eux-mêmes ! — manquent de compétence en matière extérieure !

Le second argument est plus curieux, plus nouveau peut-être dans sa franchise, surtout venant d'une femme.

« La force physique de l'homme, dit Mrs Ward, est à mon sens le fondement indispensable du suffrage législatif... »

Mrs Ward cite à l'appui de son opinion celle d'un député écossais, M. Mac Callum Scott, qui dit :

« Ma thèse est qu'il n'y a qu'une forme stable de gouvernement, c'est celle qui assure que la balance du pouvoir politique sera dans les mêmes mains que la balance de la force physique. »

Enfin, il faut citer cette remarque faite par une personne qui a pris part à une vaste procession de femmes, partie des environs de Londres pour aller faire une grande manifestation dans Hyde Park, le 26 juillet 1913. Cette procession avait traversé de nombreux bourgs ou villages et avait eu partout contact avec la population, et le témoin écrivait à ce sujet :

« Mon impression, d'après tout ce que j'ai vu, est que si l'on déteste les suffragettes militantes, il n'y a pour ainsi dire pas d'opposition au vote des femmes. »

FRELON.

NOTRE ÉPOQUE

Lamartine et Stendhal

Je suis l'un des souscripteurs, le 565e, pour être exact, à l'édition des Œuvres complètes de Stendhal, publiées sous la direction d'Edouard Champion, et, à ce titre, je possède déjà les deux volumes de la *Vie de Henri Brulard*, publiée intégralement, pour la première fois, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Grenoble, par Henry Debraye, archiviste de la ville de Grenoble ; les Vies de Haydn, de Mozart et de Métastase, texte établi et annoté par Daniel Muller, avec préface de Romain Rolland. J'ai reçu également deux volumes de documents, très judicieusement publiés pour éclairer le lecteur sur l'ensemble des œuvres de Stendhal. L'un de ces volumes est la *Bibliographie Stendhalienne*, par Henri Cordier, membre de l'Institut ; l'autre, la *Vie littéraire de Stendhal*, par Adolphe Paupe. Ces messieurs sont des érudits passionnés, méticuleux et modestes, ce qui m'encourage à leur signaler une lacune dans leurs intéressants ouvrages.

Ils paraissent, à première vue, n'avoir rien oublié, et l'on peut être surpris de la quantité de noms, de dates, de travaux, d'articles lointains même, qu'ils ont su indiquer. C'est ainsi que pour chaque édition d'un volume de Stendhal, il y a la désignation des documents qu'elle comporte, des écrits qu'elle a inspirés, et aussi de ses traductions, cela depuis la *Vie de Haydn*, qui parut en 1814, sous le pseudonyme de Louis-Alexandre-César Bombet, jusqu'à *Lewven*, qui parut en 1901. A la suite, la liste des ouvrages renfermant des œuvres de Stendhal. Voilà pour la premièr partie du recueil de M. Henri Cordier. La seconde partie comprend les ouvrages et les articles relatifs à Stendhal : études biographiques, études littéraires, allusions diverses, bibliographie (catalogues de ventes, dictionnaires, manuels, etc.)

Dans l'*Histoire littéraire de Stendhal*, M. Adolphe Paupe offre en supplément sa « glane d'inédits » en racontant la genèse et les incidents de publication des œuvres de l'auteur de la *Chartreuse de Parme*. C'est ainsi qu'il réunit les renseignements actuels sur les rapports de Stendhal avec un certain nombre de personnalités de son temps : Mérimée, Sainte-Beuve, Victor Jacquemont, Balzac, et il indique aussi la nature des appréciations des critiques de Stendhal : Albert Collignon, Barbey d'Aurevilly, Taine... Mais j'ai cherché vainement, chez M. Paupe, comme chez M. Cordier, la citation des pages écrites par Lamartine sur Stendhal, au cours de la *Lettre à M. Sainte-Beuve*, parue dans le cours familier de littérature, en 1864 (101 et 102es Entretiens). Le morceau vaut d'être rappelé.

Lamartine prend son point de départ, pour parler de Stendhal, dans la lettre que celui-ci écrivit à Sainte-Beuve, le 26 mars 1830, après la lecture des *Consolations* : « S'il y avait un Dieu j'en serais bien aise, car il me payerait de son paradis pour être honnête homme comme je suis. Ainsi je ne changerais rien à ma conduite, et je serais récompensé pour faire exactement ce que je fais. Une chose cependant diminuerait le plaisir que j'ai à rêver avec les douces larmes que fait couler une bonne action : cette idée d'en être *payé* par une récompense, un paradis. Voilà, monsieur, ce que je vous dirais en vers si je savais en faire aussi bien que vous. Je suis choqué que vous autres *qui croyez en Dieu*, vous imaginiez que, pour être *au désespoir* trois ans de ce qu'une maîtresse vous a quittés, il faille croire en Dieu. De même un Montmorency s'imagine que, pour être brave sur le champ de bataille, il faut s'appeler Montmorency, etc... » On trouvera la lettre complète, avec quelques passages un peu différents, dans la *Correspondance* de Stendhal, publiée en 1855, avec une présentation de Prosper Mérimée, dont l'amitié se datait de 1820.

Sainte-Beuve, ayant cité cette lettre au cours de sa préface à une édition nouvelle des *Consolations*, recut, au cours de l'« Entretien » que lui consacra Lamartine, de précieux souvenirs du poète des *Méditations*, où apparaît Henry Beyle en sa belle attitude naturelle : « Ce que j'ignorais et ce que votre préface m'apprend, écrit Lamartine, c'est que le sceptique le plus résolu et le plus sceptique du siècle, Beyle, l'auteur le plus spirituel de ces derniers temps, l'homme en apparence le plus antipathique à ce spiritualisme pieux dont les *Consolations* étaient débordantes, eut des rapports d'enthousiasme avec vous et vous tendit les bras dès qu'il les eut lues... »

Cela prouve que Beyle était sensible au talent et à la poésie, ce qui ne l'empêchait pas, comme on a pu le voir tout à l'heure, d'opposer le barrage de sa franche raillerie au débordement spiritualiste des *Consolations*. Comment donc, touché par les confidences rimées de Sainte-Beuve, aurait-il été indifférent aux magnificences de la passion de Lamartine. Celui-ci, en effet, continue : « Que'que chose de semblable avait eu lieu entre Beyle et moi en Italie, peu d'années avant. » Et il explique qu'il avait une amitié vive, une parenté de cœur avec un des amis les plus intimes de Beyle, M. de Mareste, dont il trace un charmant portrait : « Connu, recherché, chéri d'à peu près tous les hommes éminents de ce temps, trop spirituel pour être fanatique, mais très fanatique des talents qui sont les supériorités de la nature... » M. de Mareste aimait donc Beyle, et Lamartine avoue qu'il ne comprenait pas pourquoi, car il l'avait de confiance en antipathie « pour avoir entendu dire qu'il ne croyait pas en Dieu, et qu'il s'en vantait, et qu'il était cynique... » Patience, Beyle va prendre sa revanche. Mareste lui donna une lettre d'introduction pour Lamartine. « Il vint. Il ne chercha pas à adoucir sa doctrine... » Savourez le petit discours par lequel il se présente lui-même, et admirez aussi la loyauté de transcription de Lamartine :

« On vous a sans doute dit des horreurs de moi ; que j'étais un athée, que je me moquais des quatre lettres de l'alphabet qui nomment ce qu'on appelle *Dieu*, et des hommes, ces mauvais miroirs de leur *Dieu*. Je ne cherche point à vous tromper, c'est vrai ! J'ai bien examiné la vie, et la nature, cette source intermittente de la vie, et la mort muette qui ne dit rien, et l'innombrable série des fables par lesquelles des hommes aussi ignorants que vous et moi ont cherché à interpréter ce silence ! Je ne dis pas que Dieu existe, je ne dis pas qu'il n'existe pas, je dis seulement que je n'en sais rien, que cette idée me paraît avoir fait aux hommes autant de mal que de bien, et qu'en attendant que *Dieu* se révèle, je crois que son premier ministre, le hasard, gouverne aussi bien ce triste monde que lui. Je crois seulement que je ne crois à rien ; je me trompe cependant, je crois à ce qu'on appelle *conscience*, soit instinct, soit mauvaise habitude d'idées, soit effet de préjugés et de respect humain. Je sens que je suis honnête homme, et qu'il me serait impossible de ne pas l'être, non pour plaire à un *Etre suprême* qui n'existe pas, mais pour me plaire à moi-même, qui ai besoin de vivre en paix avec mes préjugés et mes habitudes, et pour donner un but à ma vie et un aliment à mes pensées. J'ai jeté loin derrière moi le sac théologique de ce que vous appelez, vous autres, les pieuses croyances. Je vous envie, car de consolantes illusions sont des vérités très douces pour ceux qui y croient; mais moi, non, je ne crois à rien, et je ne livre seulement à mon goût pour les beaux-arts et pour la littérature. Je crois que Raphaël dessine bien, et que Titien est un admirable coloriste, que Voltaire écrit comme pense un homme d'esprit, et que Byron chante comme l'humanité pleure, surtout dans *Don Juan* !

» Et me voilà ! dit-il en souriant, avec un air de bonne foi communicatif. Maréste, notre ami, m'a dit que vous aviez mille fois plus d'esprit qu'il n'y en a dans vos livres, que vous en prendriez encore beaucoup plus en vieillissant, et que vous étiez très bon à connaître pour moi, parce que vos sentiments étaient excellents, vos idées sincères, et que vous compreniez tout le monde, même moi, si je vous plaisais !... Je viens vous plaire. — Causons ! »

Quand on a entendu Stendhal, il faut, même si l'on pense comme lui, écouter aussi Lamartine :

« Nous causâmes sans mystère et sans colère des deux parts ; je lui dis que j'avais lu avec charme presque tout ce qu'il avait écrit, et qu'excepté le cynisme antipathique à ma nature et l'athéisme inacceptable par mon esprit, j'avais tout goûté de lui, même le scepticisme ; que je n'étais rien moins que sceptique cependant ; que je croyais fermement qu'il y avait une foi difficile à trouver, mais trouvable, un *arcanum* de la vie intérieure, dont la recherche était l'œuvre des grands esprits, et que, dans cette foi, il y avait non seulement la croyance, mais le repos ; que c'était l'affaire de la vie entière de la découvrir, que j'y travaillais, et que j'y travaillerais jusqu'à mon dernier jour, et que les hommes qui se disaient comme lui incrédules n'étaient que d'aimables paresseux qui revenaient sur leurs pas aux premières difficultés de la route ; que j'étais heureux de connaître en lui un de ces esprits impatients, découragés avant le temps, et que, s'il voulait venir à toute heure du soir finir avec moi les journées, nous causerions ou de Dieu, s'il voulait, ou de la littérature et des arts, lui me donnant du goût, moi de la foi, chacun dans notre mesure !

» Et cela eut lieu ainsi pendant deux ou trois mois d'automne. Je logeais dans un faubourg de la ville, chaque soir, avant ou après dîner, Beyle arrivait. On jetait une bourrée de myrte odorant au feu, et nous causions avec la confiance qu'inspirent aux hommes la solitude et la bonne foi. Je lui inspirai quelques doutes sur son incrédulité ; et lui jetait, en fait de musique, d'arts et de poésie, beaucoup d'éclairs sur mon ignorance. »

Cela mérite bien place dans les volumes d'érudition consacrés à Stendhal, et même la déclaration de Stendhal commentée par Lamartine ne serait pas déplacée en tête de l'un des volumes annoncés, la Correspondance ou, mieux encore, le Journal. Il n'y a nul inconvénient à collectionner des broutilles à propos d'un homme tel que Stendhal, mais si l'on s'en réfère à la belle définition du stendhalien par Rémy de Gourmont, citée par Adolphe Paupe, il faut surtout recueillir les pages où se manifeste son « âme sans hypocrisie », son esprit sans préjugés.

GUSTAVE GEFFROY.

Notre Région au Travail

Le Rayon des Gants

Le malheureux sort des Agnelets
Millau gante les Américaines

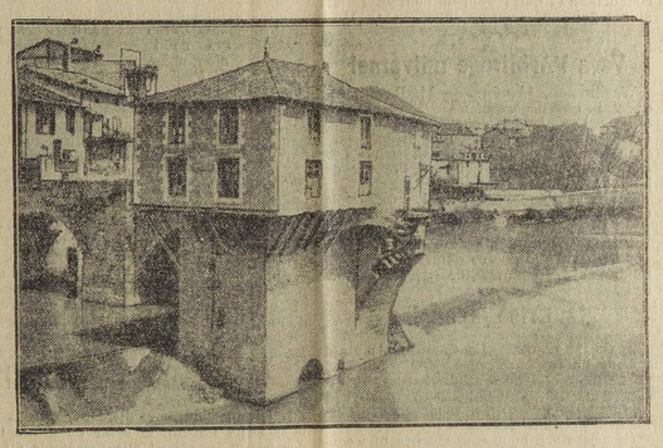

Le vieux Moulin et le quai de la Mégisserie — Ph. L. L.

Les Chinois ont abandonné leurs nattes. — Millau espère qu'ils couperont bientôt leurs ongles

Millau, 14 mars. — Les Egyptiens vénéraient le bœuf Apis. S'il prenait fantaisie aux Aveyronnais de célébrer le culte d'un animal, c'est certainement l'agneau qu'ils choisiraient. Les Aveyronnais doivent beaucoup à l'agneau. S. l'agneau n'existait pas, les brebis n'auraient pas de lait. S. les brebis n'avaient pas de lait, le monde ignorerait le fromage de Roquefort. Si les brebis n'avaient pas d'agneau, Millau ne vendrait pas de gants à tous les pays civilisés.

Pour récompenser l'agneau de ses bienfaits, les Aveyronnais l'immolent en quantité innombrable et à l'âge le plus tendre. Il ne faut pas que l'innocent tette longtemps le lait de sa mère, le lait que réclament les fromageries et qu'elles paient très cher. Aussi l'agnelet, à peine né, est-il sevré et tué, du vingtième au vingt-cinquième jour de sa naissance. Oui, mais l'agneau se venge. Il nous oblige à le manger. On le mange en soupe, en oreilles, en rôtis, en gigots.

Il est vrai que pour faire diversion à tant d'agneaux on vous sert la grive qui a becqueté le genièvre des plateaux et voilà pour les gastronomes une admirable compensation.

La Peau du « regord »

L'agneau du pays s'appelle le regord. Il a la peau fine, une peau de lait qui n'a pas eu le temps de s'crafler aux buissons, un grain brillant qui produit le gant supérieur.

Millau exporte en grandes quantités aux Etats-Unis. Les Américains qui fabriquent sur place les gants pour hommes demandent à la France l'article élégant, de façon soignée, et Millau leur expédie ses gants mousquetaire.

Le Japon deviendra un client important pour Millau qui attend beaucoup en outre de la révolution chinoise. Déjà la chaperlerie française a béni la décision des fils du ciel qui ont fait aux idées modernes le sacrifice de leurs nattes. Si les coutumes européennes se propagent dans le Céleste Empire, les Chinois se couperont les ongles et pourront porter le gant de Millau.

Telles sont les répercussions lointaines des événements qui bouleversent le monde et que les politiques ne prévoient pas toujours.

Les agneaux de lait nés sur les Causses (Larzac, Camarès, Séverac, Laissac, Saint-Affrique) sont livrés aux bouchers, qui en ont fixé le poids minimum à 6 kilos. Ceux-ci les égorgent, les écorchent, en vendent la chair aux Aveyronnais, ou bien l'expédient jusqu'aux régions marseillaises, languedociennes et bordelaises, dans des paniers d'osier qui contiennent vingt animaux.

Quant à la peau, ils la vendent aux fabricants de gants millavois qui l'envoient aux usines de mégisserie, notamment à Saint-Junien, près Limoges. Les peaux mégissées reviennent à Millau.

Les Cent Mains qui font le Gant

Elles passent en un grand nombre de mains. Le palissonneur les assouplit; le teinturier leur donne leur nuance; le fabricant les trie et évalue le nombre de paires qu'on peut tirer des pièces. Alors l'ouvrier coupe les gants. Cette opération demande une habileté que seul confère un long apprentissage. Il faut, en effet, utiliser la pièce de telle sorte qu'elle rende le maximum. Une main maladroite gâcherait la jolie peau de lait. Cette peau est fendue par une machine qui trace la forme de l'article. Des ouvrières le cousent, d'autres le brodent, d'autres font les boutonnières, d'autres en posent les boutons, d'autres les bordent. C'est ainsi que le gant se fabrique.

Les ouvriers ont une réputation d'habileté qu'ils méritent. Ils exercent un contrôle minutieux sur l'apprentissage. Ils ont un syndicat qui limite le nombre des apprentis. Ceux-ci ne peuvent être placés que dans des ateliers collectifs. Ils ne doivent pas travailler en chambre, au domicile de petits patrons, et cela pour empêcher qu'ils ne soient employés à des courses ou à des travaux domstiques.

Il y a, nous a-t-on dit, 1.200 coupeurs et 4.000 gantières à Millau. Mais, depuis peu, il y aurait une légère tendance à la décentralisation, les industriels donnant à travailler dans les campagnes.

Telle est, rapidement esquissée et résumée, l'histoire de la ganterie dans cette région si active et si pittoresque. Nous remontons maintenant de la ville à la montagne, de l'agneau à la brebis, de Millau à Roquefort.

BONNEFF.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France